

**DT / SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES****EPREUVES THEORIQUES****EPREUVE : LEGISLATION (toutes spécialités)****DUREE : 1 H****COEF : 1****S U J E T****Consignes**

Lisez attentivement le texte ci-dessous et réalisez la tâche ci-après.

**Texte**

Monsieur N'koué et Monsieur Dansou sont des techniciens employés à la Société "PLAYA". Ils ont travaillé dans la région des Grandes rivières. Leur retour a été précipité par l'apparition d'un dangereux virus nommé BELO. L'employeur a voulu leur épargner les effets dévastateurs de cette maladie jusque-là sans remède.

Entre temps, la Société "ECLAIR" est chargée de travaux techniques dans la capitale du pays. Ladite société intègre à son équipe locale Monsieur N'koué et Monsieur Dansou. Madame Migan, l'un des délégués du personnel réclame avec fermeté la mise en quarantaine, pour quelques semaines, des deux techniciens de peur de la propagation de la maladie BELO au reste du personnel.

Elle saisit l'inspection du travail à cause de son licenciement intervenu deux jours plus tôt. Plus tard, la visite d'une équipe d'inspecteurs de travail permet de constater entre autres irrégularités, l'absence totale d'un comité d'hygiène et de sécurité, de même que celle de latrines et d'équipement de sécurité pour le personnel de la Société "ECLAIR". De même, la faiblesse de la luminosité sur les lieux de travail est à déplorer. Quelques temps après, Monsieur N'koué commence par présenter les signes de la maladie BELO.

**Travail à faire****I- Compréhension du texte**

- 1- Dédurre du texte l'activité de la Société "ECLAIR".
- 2- Relever les passages du texte qui montrent les irrégularités observées par les inspecteurs du travail.

*(Page suivante)*

## II- Contrôle lexical

Définir les mots ou expressions ci-après :

- employeur ;
- délégué du personnel ;
- inspection du travail ;
- licenciement.

## III- Maîtrise des connaissances

1-a) Dire si le licenciement de Madame Migan est légitime.

b) Justifier la réponse.

2- Préciser la mission de l'inspection du travail.

3- a) Dire si la maladie de Monsieur N'koué est une maladie professionnelle.

b) Justifier la réponse.

4- Donner la composition du comité d'hygiène et de sécurité pour les chantiers.

5- Indiquer le rôle du délégué du personnel.

**BONNE CHANCE !**